



**Cercle des Arts Plastiques des Monédières** Siège social : Mairie

capm19.fr

1 av de la Libération, 19470 Le Lonzac

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00013

## STAGE GLACIS HUILE SUR BOIS

par

**JEAN-NOËL RIOU**

Le Lonzac 19470

11, 12(matinée), 13, 14(matinée) et 15 juillet 2022

9h30-12h30 et 14h-17h

*Ce stage s'adresse aussi bien à des personnes expérimentées qu'à des débutants.*



Après avoir exploré de multiples techniques de peinture, pratiqué l'acrylique et la peinture à l'huile depuis plus de 40ans, Jean-Noël Riou a mis au point ses propres techniques utilisant principalement les glacis.

La recherche sur les ombres et la lumière du tableau constituent les deux axes de son travail.

Enrichir des surfaces, créer des effets de profondeur, approfondir la couleur, créer des

effets de mouvement, apporter dynamisme et réalité proche du trompe l'œil, faire vibrer les couleurs, susciter l'envie de toucher, créer de la sensorialité, suggérer des atmosphères, installer un climat... voilà quelques-unes des pistes que nous explorerons sur ces trois jours.

Notions de perspective et apports techniques : enduction, préparation et usage des glacis avec les peintures transparentes.

Un document de stage est fourni. Nous travaillerons sur medium (MDF).

### Expositions permanentes

#### Mon Atelier :

205, rue des frégates 29810 Plouarzel

02.98.84.06.74

06.89.67.99.43 [jean-noel.riou@orange.fr](mailto:jean-noel.riou@orange.fr) [www.jnriou.com](http://www.jnriou.com)



**Cercle des Arts Plastiques des Monédières** Siège social : Mairie

capm19.fr

1 av de la Libération, 19470 Le Lonzac

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00013

### **Matériel minimum demandé :**

- 3 pinceaux fins pointus (0 – 1 – 2)
- 1 pinceau usé-bombé (1 à 2cm)
- 1 rouleau en mousse
- 1 palette blanche ou carrelage blanc pour les mélanges.
- 1 grand couteau à peindre (si vous en avez)
- 1 scalpel (ou au moins le manche)
- 1 mini pot en verre pour le medium (style Bonne Maman)
- 1 petit pot en verre pour l'essence de pétrole
- 1 brosse à dent (ancienne)
- 1 carnet de croquis, ou feuilles de dessin + crayon
- Eponge – chiffon

**Prix de la séance :** 200 euros la semaine

**Hébergement :** possibilité de se loger à proximité dans des chambres d'hôtes à votre charge (réservé dès aujourd'hui en précisant stage CAPM) : Chez Nicole et Claude Collon Pont de Vernejoux 19450 Chamboulive Tél : (33) 05 55 73 06 94 - Fax : (33) 05 55 73 07 05

Autre possibilité sur <https://www.tulle-en-correze.com>

**Restauration :** Un restaurant est à votre disposition près de l'église du Lonzac ainsi qu'un bar avec restauration (pizza, pâtes), le premier sur votre gauche et le second en sortie de la grande place sur votre droite en sortant du stage. Mais si vous le souhaitez, vous pouvez amener votre repas, micro-onde et frigo sur place. Une supérette est à proximité du lieu de stage, ainsi qu'un boulanger près de l'église.

**Réservation :** Remplissez le bulletin ci-joint. Un acompte de 60 euros à l'ordre de Jean-Noël Riou vous y est demandé. Cette somme lui reste acquise si votre absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à [capm.lonzac19@gmail.com](mailto:capm.lonzac19@gmail.com) avant le 4 juillet, dernier délais.

**Limites des inscriptions :** les inscriptions sont limitées à 8 élèves par séance (modifiable selon les conditions sanitaires). La fin des inscriptions est le 25 juin 2022. Cependant pour ceux qui souhaiteraient être hébergés il faut retenir ses places avant la fin mars. Il est possible, aussi, de vous organiser en co-voiturage si vous habitez la région. Pensez-y !

N'hésitez pas à communiquer le stage autour de vous !



**Cercle des Arts Plastiques des Monédières** Siège social : Mairie

capm19.fr

1 av de la Libération, 19470 Le Lonzac

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00013

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à retourner avant le 25 juin 2022 à :

Sylvie Coulaud / CAPM

1 allée des Thermes

875702 Rilhac Rancon

**Les places étant réduites, il est préférable de vous inscrire dès maintenant.**

**NOM**

**Prénom**

**Adresse postale ou mail**

**Téléphone**

- Je ne connais pas les glacis**
- Je connais les glacis**

Je réserve le stage en payant un acompte de 60 euros à l'ordre de Jean-Noël Riou. Cette somme lui reste acquise si mon absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à [capm.lonzac19@gmail.com](mailto:capm.lonzac19@gmail.com) avant le 4 juillet, dernier délai.

- J'ai lu et j'approuve le règlement intérieur des stages CAPM joint.**

Date

Signature



**Cercle des Arts Plastiques des Monédières** Siège social : Mairie

capm19.fr

1 av de la Libération, 19470 Le Lonzac

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00013

## REGLEMENT INTERIEUR

### A. PUBLIC ACCUEILLI, OBJECTIFS ET ACTIVITÉS :

- Le public accueilli : Le CAPM organise un accueil dans les locaux mis à dispositions par la Mairie de Le Lonzac et y propose des activités pour tous. Le respect et la liberté de conscience de chacun est impératif.
- Les objectifs : Les objectifs principaux sont de favoriser l'apprentissage et le développement des qualités artistiques dans la technique présentée.
- Les activités pratiquées : Le CAPM est une association organisatrice de manifestations artistiques, ouvertes à tous. Activités culturelles : peinture, sculpture, essentiellement, sachant que d'autres activités culturelles peuvent s'y rattacher.

### B. RENSEIGNEMENTS :

L'ensemble des renseignements concernant le CAPM figurent actuellement sur la page internet <https://www.capm19.fr> . Les horaires des cours sont, dans la mesure du possible, communiqués lors de l'inscription, variables sur demande auprès du maître de stage. Les permanences assurées par le comité directeur sont affichées dans la salle d'exposition et dans la salle de stage.

Contacts : Sylvie Coulaud, Présidente, capm.lonzac19@gmail.com 0666869802 Adresse siège social : Mairie 1 avenue de la Libération 19470 Le Lonzac Adresse correspondance : CAPM chez Sylvie Coulaud 1 allée des Thermes 87570 Rilhac Rancon.

### C. LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT :

En cas d'absence ou maladie du maître de stage, le comité directeur mettra tout en œuvre pour avertir l'élève avant le début des cours : soit par e-mail, soit par sms soit par note d'information sur le panneau d'affichage à l'entrée des locaux. Il est à noter que les stages seront en public, puisque délivrés dans une salle d'exposition ou en plein air. Il est important de respecter les horaires de cours, les retards ou absence dus aux élèves ne seront pas rattrapés. Le maître de stage s'engage à respecter les horaires, nous demandons la même ponctualité aux stagiaires. Tout manquement à cette clause peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive sur décision du maître de stage et du comité directeur. Il est, bien évidemment, demandé aux personnes utilisant l'espace du stage, d'une part, de la laisser dans l'état où elle aura été trouvée et de veiller à ce qu'aucune dégradation du mobilier et accessoires soit commise et, d'autre part, de respecter le public visitant l'exposition. Cette salle est accessible au public tous les jours pendant les heures de stage.

### D. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

8 places sont disponibles par séance pour les inscriptions. Nous prendrons en priorité dans l'ordre d'arrivée des fiches d'inscriptions accompagnées de l'acompte demandé et, éventuellement du paiement du matériel mis à disposition. L'adhésion à l'association est



**Cercle des Arts Plastiques des Monédières** Siège social : Mairie

capm19.fr

1 av de la Libération, 19470 Le Lonzac

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00013

facultative, celle-ci entraîne l'acceptation du règlement de l'association, joint à l'adhésion. Une fiche d'inscription devra être remplie et signée. L'inscription est réputée définitive uniquement à la réception du chèque de réservation et de la fiche d'inscription signée et remplie. En cas de non observation d'une de ces conditions, le CAPM n'a aucune obligation de retenir l'inscription de l'élève. Le règlement des séances se fera au début de celles-ci. Il ne sera, en aucun cas, procéder au remboursement en cas d'absence ou d'interruption définitive de la part de l'élève pendant la durée du stage. En cas d'annulation de l'inscription avant le début du stage et si l'adhérent en informe le CAPM deux semaines, au minimum, avant le début des séances, l'acompte sera remboursé.

#### E. TARIFS :

Les tarifs sont indiqués sur les fiches descriptives de stage. Ils peuvent varier en fonction des Maîtres de stage.

#### F. DISPOSITIONS RELATIVES À LA TENUE ET À L'HYGIÈNE :

Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur. Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions sera exclue sans pouvoir prétendre à un remboursement. L'accès aux activités développées par le CAPM est interdit aux personnes en état de malpropreté évidente, portant des signes de maladie contagieuse ou se présentant dans un état laissant présager l'absorption de produits toxiques (alcool, drogue, etc.) Aucun animal n'est accepté à l'intérieur des locaux même tenu en laisse. Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate.

#### G. DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Il est interdit d'apporter des objets dangereux. Il est interdit de fumer dans les locaux. Port du masque obligatoire dans les locaux. Les consignes sanitaires en vigueur à la date du stage doivent être respectées.

#### H. DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITÉS :

Le maître de stage pourra interdire, sans appel, toute action qu'il jugerait dangereuse pour les stagiaires ou pour autrui. En cas de dégradation du matériel ou des locaux, les stagiaires seront tenus de réparer ou de rembourser les dégâts occasionnés. Le CAPM décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les stagiaires.

I. **SANCTIONS** : Le non-respect du règlement entraînera l'exclusion temporaire voir définitive. En cas d'exclusion avant qu'une activité payante n'ait été pratiquée, celle-ci ne sera pas remboursée. L'exclusion entraîne l'interdiction de fréquenter le local et de participer aux activités ordinaires et particulières. Les membres du comité directeur, le professeur, les stagiaires, les représentants légaux, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent règlement.